



Mesdames les maires,
Messieurs les maires,

Paris, le 23 avril 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Par la présente, les élus des comités d'entreprise d'EDF SA, ENEDIS, GRDF, ENGIE SA, souhaitent vous interpellier sur les propositions législatives de la Commission européenne ainsi que sur les décisions gouvernementales remettant en cause le service public de l'électricité et du gaz.

Personne, en France ou en Europe, ne semble vouloir faire le bilan de vingt années d'ouverture des marchés de l'énergie vis-à-vis des attentes fondamentales des citoyens : disposer d'une énergie sûre, soutenable, compétitive et à des prix raisonnables.

Il est pourtant urgent de procéder à un retour d'expérience approfondi des échecs patents constatés depuis le premier paquet énergie, d'autant qu'au regard des enjeux sociétaux, la complémentarité des énergies, à l'instar de la complémentarité du gaz et de l'électricité, devient de plus en plus prégnante.

Tout au contraire, avec sa proposition de réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030, dite 4^e paquet, la Commission européenne exprime sa volonté de transformer profondément la gouvernance énergétique au profit d'une libéralisation maximale du secteur.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de vous alerter sur les conséquences prévisibles de ce 4^e paquet énergie :

- **L'atteinte à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement, en vigueur en France.** La réforme implique la fin des tarifs réglementés de vente du gaz, qui sont fixés en France par le régulateur. Ces tarifs constituent un outil de lutte contre la précarité énergétique et sont garants d'une péréquation tarifaire au service de l'ensemble de la collectivité, garantissant jusqu'alors un accès équitable à l'énergie pour tous les citoyens et en tout point du territoire, et à un prix encore aujourd'hui compétitif. Ce 4^e paquet énergie risque, par ailleurs, de détourner les principes d'égalité de traitement et de solidarité territoriale par la mise en place de « communautés énergétiques locales » ou de « communautés à énergies renouvelables ». Celles-ci seront autant de véhicules favorisant uniquement les territoires les mieux dotés en ressources, voire iront à l'encontre de la réussite d'une réindustrialisation de notre pays et de la création des emplois liés.

- **La mise en danger de l'avenir des entreprises du secteur et de la sécurité d'approvisionnement qu'elles assurent.** En effet, le besoin de visibilité à long terme des investisseurs sur des infrastructures de production ou de réseaux n'est pas pris en compte par la Commission qui renforce les signaux de court terme sur les zones de marchés.

C'est pourtant le dysfonctionnement du marché de l'énergie qui a plongé les énergéticiens historiques, français et allemands notamment, dans une grave crise.

Pire, la solidarité et la coopération supranationales, mises en avant, ne visent qu'à retirer aux gestionnaires des réseaux de transport d'électricité des États membres une partie essentielle de leurs prérogatives, et, à terme, les démanteler.

Loin de renforcer la sécurité d'approvisionnement, elles vont diluer les responsabilités en matière d'équilibre entre l'offre et la demande, et entraîner la suppression de plusieurs milliers d'emplois en France. Quant au gaz, la perte de la souveraineté des pays ne permettra plus de traiter au bénéfice de la collectivité la solidarité, ce qui pourrait s'avérer nécessaire dans une Europe dépendante des importations.

- **En dépit de l'annonce optimiste de la création de 900 000 emplois par la Commission, la réforme constitue également une menace pour le travail et les modèles sociaux.** Les parcs de production d'électricité vont évoluer vers des structures dont la priorité ne sera ni le service public, ni la cohésion territoriale et sociétale, ni un modèle social de haut niveau. Les emplois historiques vont être remplacés par des emplois de nature et de qualité bien différentes, que ce soit dans le secteur de l'énergie, ou dans les secteurs connexes comme la rénovation énergétique des bâtiments. Cette dernière sera directement exposée à un dumping social inacceptable lié au travail détaché. De même l'engagement des infrastructures gazières dans la réalisation du développement de gaz verts (biométhane, méthane de synthèse, hydrogène) ou dans l'évolution des usages comme la mobilité terrestre, fluviale et maritime risque d'être entravé. Son accomplissement nécessite en effet d'être accompagné de formation et d'emplois pérennes avec un haut niveau de garantie sociale.

Notre analyse est que le 4^e paquet ne prend pas en compte les questions de service public et d'intérêt général. Il n'offre en retour que le bénéfice de l'effacement, qui signifie également la restriction pour les consommateurs les plus modestes, ou de la tarification dynamique, qui les exposera en direct aux fluctuations du marché de gros. Enfin, il n'intègre pas la lutte contre le réchauffement climatique, qui doit simplement découler des objectifs d'énergies renouvelables (EnR) et d'efficacité énergétique.

Nous connaissons les conséquences pour les populations et pour l'économie. Elles se résument trop souvent à de la précarité énergétique, à des défaillances techniques et une perte de compétitivité industrielle et de pouvoir de décision dans un secteur vital de la Nation.

En parallèle de ce 4^e paquet, se jouent également à Bruxelles la mise en concurrence et la privatisation larvée des concessions hydrauliques qui conduiront les producteurs privés à s'emparer des plus rentables, laissant les autres au service minimum ou à l'abandon. De plus, il est actuellement impossible d'imposer un objectif environnemental à des opérateurs privés.

Or, l'énergie est devenue plus que jamais essentielle à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie, sont directement liés à l'accès à une énergie sûre et abordable. **Pour cette raison, les élus des CCE considèrent que les énergies électriques et gazières ne sont pas des marchandises comme les autres et relèvent du service public.** Pour le respect de l'intérêt général, elles ne peuvent être assurées par des acteurs guidés par le seul profit de court terme. La libéralisation signifie trop souvent investissements publics et profit privés !

Nous, élus des différents comités d'entreprise, vous invitons à défendre un projet de société qui passe par un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique pour la meilleure qualité au moindre coût.

Au moment où s'engagent les discussions dans le cadre du trilogue entre la Commission, le Conseil et le Parlement, il nous apparaît essentiel d'alerter les représentants nationaux. Notre délégation intersyndicale, CFDT, CFE-CGC, CGT et FO, a déjà rencontré de nombreux députés européens ainsi que la Commission européenne, et alerté le ministre de la Transition écologique et solidaire lors d'un rendez-vous en date du 21 décembre 2017.

Nous étendons aujourd'hui cette alerte à la totalité du territoire.

Pour ce faire, nous vous joignons une proposition de texte vous permettant, lors d'un conseil municipal, d'adopter une délibération en faveur d'un service public de l'énergie.

L'ensemble des expressions seront rendues publiques sur un site internet spécifiquement dédié au grand public accessible à l'adresse www.oui-au-servicepublic-gazelectricite.fr

Nous invitons également l'ensemble des élus, de façon individuelle, à signer la pétition sur change.org

Veillez croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de notre considération la plus distinguée.



CCE EDF SA,
Jean-Luc Magnaval,
secrétaire.



CCE ENEDIS,
Étienne Poiré,
secrétaire.



CCE ENGIE,
Didier Guichard,
secrétaire.



CCE GRDF,
Thierry Journet,
secrétaire.

DÉLIBÉRATION

Nous, élus de la commune de, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4^e paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, **élus de la commune de**, **défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.**

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- **Assurer la sécurité énergétique de tous en France.**
- **Assurer l'indépendance énergétique de la France.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Assumer les missions environnementales** visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Mis au vote ce jour le /..... /.....

- Pour
- Contre
- Abstention